DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4 DU PLAN LOCAL DE L'URBANISME

ENTRE LAC ET MONTAGNES

REGLEMENT GRAPHIQUE

PLAN N°3-2-a	PROCEDURES		
	Mise à jour bâti	ELABORATION PLU	REVISION SPECIFIQUE
Echelle : 1/5 000 ème	Décembre 2014	30 Mai 2016	2 mars 2020
		MODIFICATION SIMPLIFIEE	
		N°1 24 septembre 2018	N°4 29 juillet 2021
		N°2 25 novembre 2019	N°5
		N°3	N°6

Conception
Territoires demain

Cabinet ARAVIS GEO
Géomètre-Expert - Topographie - Géodésie
Bonneville - Les Deux Sorbiers - Avenue d'Arcalod - 74130 THONES
Tél : 04 50 25 00 11 / Fax : 04 50 25 00 12 - e-mail : contact@aravisgeo.com

Fond Cadastral - Origine Cadastre (C) Droits de L'Etat réservés - Diffusion R.G.D. 74 - Reproduction interdite

Version : 2020-11 - 2020-01 - 2019
Plans : 2011-Nov-2014-Déc

Le Maire,
Catherine MILLETTE

Approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 29 juillet 2021 ; approuvant la modification simplifiée N°4 du PLU LALDC.

LEGENDE

ZONAGE

Zones urbaines:

- UH — Zone urbanisée à vocation dominante d'habitat
- UHv — Secteur urbanisé de confortement du Chef-lieu
- UHv1 — Secteur urbanisé de confortement du Chef-lieu, à vocation d'accueil d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif
- UHv2 — Secteur urbanisé de confortement du Chef-lieu, soumis à OAP
- UHi — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat, relevant de l'assainissement non collectif
- UX — Zone urbanisée à vocation spécifique d'activités économiques
- UXi — Zone urbanisée à vocation spécifique d'activités économiques, à régimes alternatif
- UXt — Zone urbanisée à vocation spécifique d'activités économiques relevant de l'assainissement collectif à moyen terme

Zones à urbaniser:

- 1AUHv — Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme à vocation de confortement du Chef-lieu, soumise à OAP
- 1AUHvi — Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme à vocation dominante d'habitat, relevant de l'assainissement non collectif, soumise à OAP
- 1AUXi — Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme à vocation spécifique d'activités économiques soumise à OAP
- 2AUHv — Zone d'urbanisation future à long terme à vocation de confortement du Chef-lieu

Zones agricoles:

- A — Zone agricole
- Ap — Secteur de gestion des alpages

Zones naturelles:

- N — Zone naturelle
- Nc — Secteur de gestion d'un équipement touristique (camping et caravanage)

AUTRES

Au titre de l'article L.151-11-2° du Code de l'Urbanisme

- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme

- Emplacement réservé
- Numéro de l'emplacement réservé

Au titre de l'article L.151-15 du Code de l'Urbanisme

- 30% Mixité sociale: secteurs (Nc+ap) et 1AUHv+ap4

Au titre de l'article L.151-13 du Code de l'Urbanisme

- STECAL N° 1

Divers

- Bâtiment d'exploitation agricole
- Bâtiment nouveau

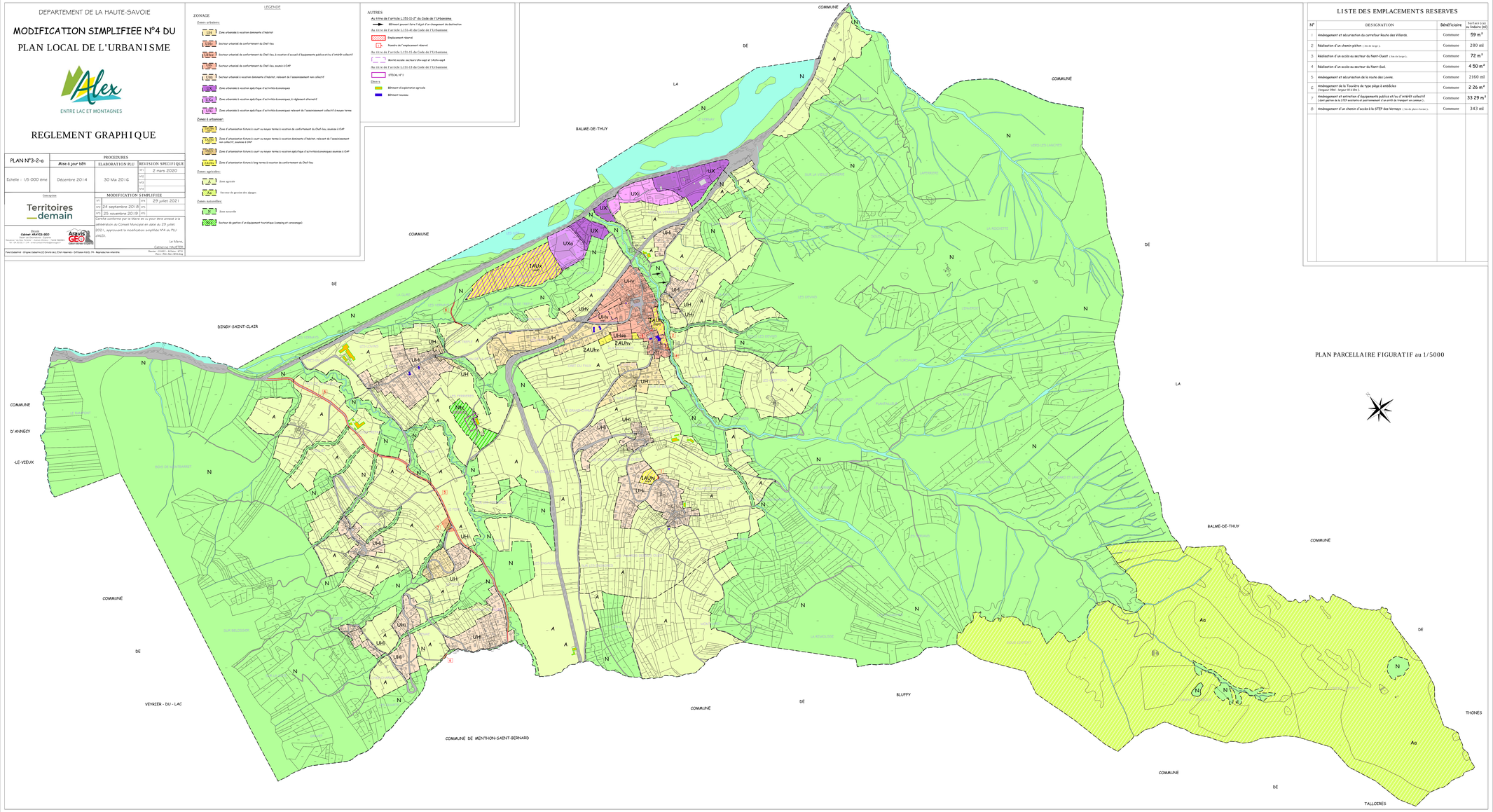

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	DESIGNATION	Bénéficiaire	Surface (ca) ou linéaire (ml)
1	Aménagement et sécurisation du carrefour Route des Villards.	Commune	59 m²
2	Réalisation d'un chemin piéton (3m de large).	Commune	280 ml
3	Réalisation d'un accès au secteur du Nant-Ouest (6m de large).	Commune	72 m²
4	Réalisation d'un accès au secteur du Nant-Sud.	Commune	4 50 m²
5	Aménagement et sécurisation de la route des Levrat.	Commune	2160 ml
6	Aménagement de la Tuvière de type piège à embâcles (longueur 20m - largeur 10 à 12m).	Commune	2 26 m²
7	Aménagement et entretien d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif (dont gestion de la STEP existante et partenariat d'un arrêt de transport en commun).	Commune	33 29 m²
8	Aménagement d'un chemin d'accès à la STEP des Verneyes (3m de plein-chemin).	Commune	343 ml